AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JLP 26-3-73 494047

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" TÉL. RENNES (99) 36-01-74

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux, Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL

~~25 F~~ 30 F

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 150 - 22 MARS 1973

POIRIER

- TAVELURE : Pour éviter les premières contaminations susceptibles de se produire dès l'apparition d'organes verts (contaminations par conidies essentiellement), effectuer un traitement cuprique sur les variétés ayant atteint ou dépassé le stade C 3-D. Sur celles à débourrement plus tardif, réaliser la pulvérisation dès qu'elles parviendront au stade précité.

Ce traitement cuprique présente par ailleurs l'avantage d'exercer une action intéressante contre la maladie bactérienne due à Pseudomonas syringae.

BETTERAVE

- DESHERBAGE : Les produits suivants peuvent être employés :

Traitements	Produits	Dose m.a. (kg/ha)	inefficaces sur
Pré-semis (avec incorporation)	Lénacile (Venzar) PCA (Pyramine) Lénacile + Cycloate (C.L 85) Diallate (Avadex) Triallate (Avadex BW) Cycloate (Ro-neet)	0,8 3,2 1,4 1,4 2,880	véroniques vulpin, agrostis véroniques dicotylédones - idem - - idem -
Post-semis ou post-levée (stade plantule)	PCA (Pyramine)	3,2	vulpin, agrostis
Post-levée (stade plantule)	Phenmédiphame (Bétanal)	1	

N.B. - En période sèche, il est préférable d'avoir recours aux herbicides de pré-semis. L'incorporation permet aux produits de rester encore relativement actifs dans ces conditions.

Le Bétanal nécessite des quantités d'eau à l'hectare très limitées (300 litres au maximum) et un faible brassage.

Le Diallate, le Triallate et le Cycloate qui sont essentiellement graminicides doivent être complétés par d'autres produits (P.C.A., Lénacile ou Phenmédiphame).

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 423

.../...

Enfin, l'adjonction d'huiles spéciales pour désherbage permet d'effectuer des traitements plus tardifs, à condition toutefois que les adventices ne soient pas trop développées (4-5 feuilles maximum).

CAROTTE - CELERI - PERSIL

- MOUCHE DE LA CAROTTE : Les principales attaques se situent généralement en mai-juin et en septembre-octobre.

La lutte contre cet insecte peut revêtir deux aspects :

- cultural : chaque fois que possible, retarder les semis de carotte et de persil et les plantations de céleri, pour que la culture échappe aux pontes des mouches de mai-juin. Toutefois, malgré cette précaution culturale, un traitement est le plus souvent nécessaire pour éviter les dégâts des générations suivantes.

- chimique : Les traitements de sol effectués avant semis ou plantation constituent le seul moyen de lutte efficace contre cet insecte. Les produits suivants peuvent être employés :

Matière active (m.a.)	Noms commerciaux (présentation en granulés)	Dose m.a.* (kg/ha)	Efficacité
Chlorfenvinphos	Birlane G 10, Sapécron, Psilatox	5	Excellente
Diazinon	Basudine 10 G	8	Excellente
Fonofos	Oclo, Dyfonate 5 G	2	Très bonne
Trichloronate	Phytosol	2,5	Bonne à très bonne
Carbophénothion	Rémadion MG5, Solcarbyl	6	Bonne à très bonne
Diéthion	Hylémox	6	Bonne
Dichlofenthion	Tri-Vc-13, Elgémouche, Potaver	6	

* Dose en traitement généralisé

Ces produits montrent tous une efficacité intéressante. Le Fonofos s'avère le plus rémanent, par contre, le Chlorfenvinphos est particulièrement conseillé sur carotte de primeur en raison de sa dégradation plus rapide.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. PAITIER et G. CHARPENTIER.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Bretagne",

J. DELOUSTAL.

Dernière note : Bulletin n° 150 du 8 mars 1973

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Service de la Protection des Végétaux

Mars 1973

LE TRAITEMENT DES MALADIES DES CEREALES EN VEGETATION

Les maladies des céréales suscitent un intérêt croissant dans les milieux céréaliers français. L'apparition, sur le marché des pesticides, de nouveaux fongicides systémiques, capables de combattre efficacement le complexe parasitaire que constituent ces maladies semble intéressante à plusieurs égards : elle permet d'apporter une assurance supplémentaire de bonne récolte à l'agriculteur. Elle augmente, parfois de façon sensible, la qualité des lots, en améliorant le calibre et l'état sanitaire des grains. Dans les situations compromises par les attaques parasitaires, on constate des augmentations de rendement.

Ces applications paraissent donc bénéfiques.

Cependant, il ne faut pas oublier que ces traitements sont faits sur milieu vivant, dont tous les termes sont dépendants les uns des autres et sont, de plus, en constante évolution. Dans ces conditions et étant donné le manque d'expérience que nous avons de réalisations à grande échelle, il ne paraît pas souhaitable de généraliser abusivement ces applications, d'autant que l'agriculteur ne sera pas toujours gagnant. En effet, dans de nombreuses situations, les traitements ne se justifient pas, comme le montrent nos essais. Ils n'aboutiront, dans cette hypothèse, qu'à précipiter les événements, à savoir, à plus ou moins brève échéance, soit faire apparaître d'autres maladies jusqu'ici peu dangereuses, soit induire des races de champignons résistantes aux fongicides en cause.

Par ailleurs, en dehors de ces considérations d'ordre général, nous attirons l'attention des agriculteurs sur le fait que les traitements doivent s'adresser à l'ensemble du complexe parasitaire et non à une maladie isolée, comme l'oïdium par exemple.

En effet, dans presque tous nos essais, nous avons constaté que chaque fois que nous combattions une maladie avec un produit très spécifique, l'effet bénéfique du traitement était anéanti par les autres champignons. Il va de soi que, dans les cas particuliers et sur certaines cultures comme l'orge de printemps, l'utilisation de produits spécifiques se justifie lorsqu'une maladie prend une importance trop grande. Il ne s'agit cependant, rappelons-le, que de cas particuliers.

Il apparaît donc que, dans l'état actuel de nos connaissances, une certaine réserve doit être observée.

A. CRESPY
Ingénieur d'Agronomie

FONGICIDES UTILISABLES POUR LUTTER CONTRE LES MALADIES DES CEREALES EN VEGETATION
(Arrêté au 1er mars 1973)

Matières actives	Produits commerciaux	Composition	Doses P.C./ha	Observations
Ethyrimol	Milstem - SOPRA	500 g/l m.a.	1,3 l/Ql 1,5 l/ha	Utilisable en pulvérisation ou en traitement de semences - Efficace sur oïdium de l'orge.
Tridemorphe	Calixine - IMACO	750 g/l m.a.	0,750 l/ha	Pulvérisation - Efficace sur oïdium des céréales.
Bénomyl	Benlate - Seppic PEPRO - LA QUINOLEINE	50 % m.a.	0,6 Kg/ha	Pulvérisation-Efficace sur oïdium, piétin-verse, fusarioses et septorioses.
Carbendazim	Bavistine	50 % m.a.	0,6 Kg/ha	Pulvérisation - Efficace sur oïdium, piétin-verse, fusarioses et septorioses.
Bénomyl + manèbe	Grex - PEPRO	10 % de bénomyl 64 % de manèbe	3 Kg/ha	Pulvérisation. Efficaces sur : Oïdium Piétin-verse Fusarioses Septorioses Limitants des rouilles.
Bénomyl + manèbe	Cerebel - SEPPIC	8,3 % de bénomyl 66,7 % de manèbe	3,5 Kg/ha	
Bénomyl + mancozèbe	Epidor - LA QUINOLEINE	10 % de bénomyl 64 % de mancozèbe	3 Kg/ha	
Méthylthiophanate + Manèbe	Peltar - PROCIDA	25 % de méthylthiophanate 50 % de manèbe	4 Kg/ha	
Carbendazim + Manèbe	Bavistine M - IMACO	6 % de Carbendazim 50 % de manèbe	5 Kg/ha	